

## MISSION D'EVALUATION DES RISQUES

---

- Livre Blanc sur les risques radiologiques : « Emploi des sources radioactives à l'Université de Caen – Inventaire et conditions de mise en œuvre », 2 tomes ; 300 pages. Novembre 1997.
- Livre Blanc sur les risques chimiques : « Emploi des matières chimiques à l'Université de Caen / Inventaire et conditions de mise en œuvre », 5 tomes ; 950 pages. Novembre 2001.
- Rapport d'étude au profit de l'Autorité de Sûreté Nucléaire : « LA RADIOPROTECTION EN MILIEU UNIVERSITAIRE : QUELLES POSSIBILITES DE MISE EN ŒUVRE ? ». 1 tome ; 100 pages. Octobre 2005.
- Rapport d'audit interne en radioprotection : « Les Générateurs de Rayons X à l'université de Caen Basse-Normandie ». 1 tome ; 153 pages. Décembre 2005.
- Rapport d'expérimentation au profit de l'Autorité de Sûreté Nucléaire : « LA GESTION DES DECHETS ET EFFLUENTS RADIOACTIFS – Politique de gestion, évaluation d'impact et auto-contrôle à l'Université de Caen Basse-Normandie ». 1 tome ; 95 pages. Février 2006.

**David BOILLEY, Président de l'ACRO depuis 2006**  
**Conseiller scientifique de l'ACRO, depuis 1994**

Docteur en physique nucléaire,  
Maître de Conférences à l'Université de Caen.

## FORMATION

---

- 1987 - 1989 Ecole Normale Supérieure de Lyon : Licence / Maitrise / DEA  
1990 Agrégation de sciences physiques  
Magistère des sciences de la matière  
1993 Doctorat en physique nucléaire théorique à l'université de Caen, Basse Normandie.

## ACTIVITES D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE

---

- Membre de la Commission scientifique de l'ACRO, depuis 1994,
- Membre du Groupe d'expertise pluraliste du Comité Nord Cotentin (GRNC), depuis 1997,
- Membre de la Commission de Surveillance du Centre de Stockage Manche, depuis 1997,
- Membre du Groupe Permanent « Matières et Déchets Radioactifs » de l'ANCLI, depuis 2006,
- Membre du Groupe de Travail sur le tritium mis en place par l'Autorité de Sûreté Nucléaire, depuis 2008,
- Membre du Comité d'Orientation de la Recherche de l'IRSN, depuis 2008.

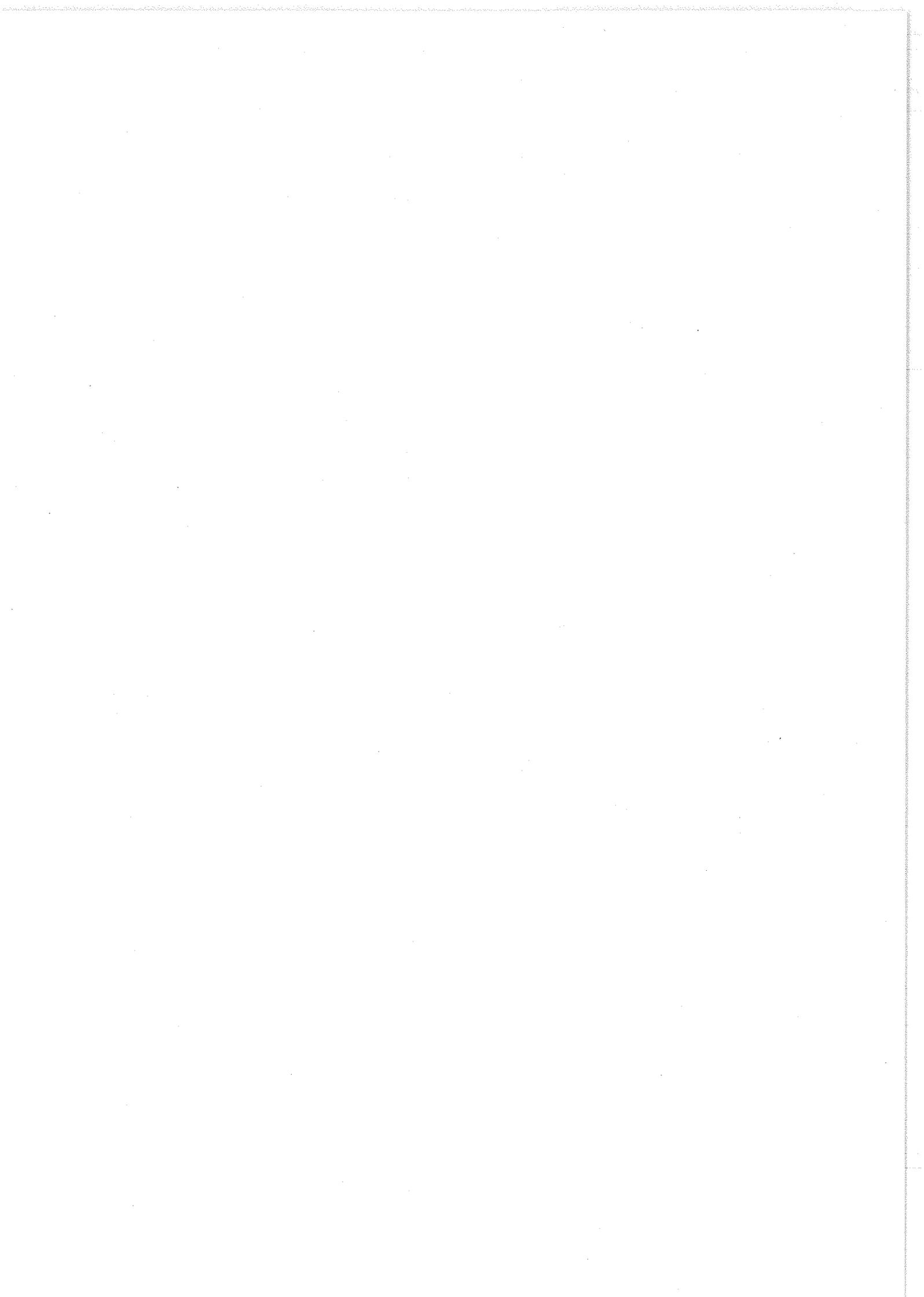
## ACTIVITES DE RECHERCHE

---

- 1990 - 1992 GANIL, Caen  
1992 - 1993 Laboratoire de physique quantique, Université P. Sabatier, Toulouse  
Thèse de doctorat  
1993- 1994 Institut Yukawa pour la Physique Théorique, Université de Kyoto, Japon  
Post-doctorat  
depuis 1994 GANIL, Caen  
Maître de Conférences à l'Université de Caen  
Visiteur scientifique régulier à l'Institut Yukawa pour la Physique Théorique, Université de Kyoto, et au centre de recherche en physique nucléaire de l'université d'Osaka, au Japon.

# **Rapport Financier**

## **Exercice 2011**



**Rapport du commissaire aux comptes**  
**Examen des procédures administratives**  
**et comptables**



*Thierry FRANÇOIS*

EXPERT COMPTABLE

Inscrit au Tableau de l'Ordre Région de Châlons-en-Champagne

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Reims

DESS de Droit Fiscal - Maîtrise de Droit Privé

**COMMISSION LOCALE  
D'INFORMATION SOULAINES  
Monsieur le Président  
Domaine Saint Victor  
10 200 SOULAINES DHUYS**

Troyes, le 20 février 2012

Monsieur le Président,

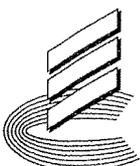
Dans le cadre du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons procédé à l'examen des procédures administratives et comptables en vigueur dans votre association au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2011**. En application de l'article L 823-16 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance nos commentaires à l'issue de cet examen, qui est préalable à la révision et à la certification des comptes annuels au **31 décembre 2011**.

Les remarques que nous formulons dans cette lettre sont fondées sur les réponses obtenues aux questions que j'ai posées aux responsables des services intéressés, et sur les résultats des sondages que nous avons effectués. Elles ont été discutées avec les responsables concernés.

Cependant, l'examen auquel nous procédons pour les besoins de notre vérification ne décèle pas obligatoirement toutes les imperfections d'un système. En conséquence, les faiblesses et anomalies traitées dans cette lettre ne sont pas nécessairement les seules existantes, mais uniquement celles que nous avons relevées au cours de nos contrôles, et que nous avons jugées suffisamment significatives pour être portées à votre connaissance.

Bien que des modifications soient intervenues cette année dans l'organisation administrative de certaines fonctions, quelques unes des remarques formulées l'an dernier nous semblent rester d'actualité. Aussi les avons-nous développées à nouveau, en prenant en considération les améliorations apportées.

Nous voudrions enfin attirer votre attention sur le fait que, dans un rapport de cette nature, nos commentaires ne portent que sur les faiblesses et anomalies décelées.



4, rue Aristide Briand - 10000 TROYES - ☎ 03 25 72 51 05 - Fax 03 25 72 51 03

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE, ACCEPTE LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE LIBELLÉ À MON NOM.

Mise en conformité loi 92.1442 du 31-12-92 Escompte : 0% Agios : taux et intérêt légal + 50%

SIRET 399 118 397 00047 - Code APE : 6920 Z - E-mail : thierry@profilconseils.fr

## **CONSIGNATION SUR UN REGISTRE SPECIAL**

Les modifications apportées aux statuts doivent être consignées sur un registre spécial coté et paraphé par la personne habilitée à représenter l'association (art L.5, al 7 ; art.D 6 et D 31). L'usage veut qu'il s'agisse d'un registre au sens matériel du terme, c'est-à-dire d'un document comportant des pages reliées de façon indissociable ; il ne semble donc pas possible d'utiliser des feuilles volantes, même regroupées dans un classeur.

Ce registre doit être tenu au siège du groupement. Les modifications et changements doivent être portés « de suite et sans aucun blanc » (art.D.31), avec indication de la date des récépissés de déclaration modificative (art. D.6, al

### **Doivent être portés sur ce registre :**

- les changements de dirigeants,
- le changement d'adresse du siège social,

Ce registre devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Le défaut de déclaration modificative rend les modifications inopposables à toute personne autre que les membres et les dirigeants de l'association. En outre, il peut être sanctionné par la dissolution de l'association à la requête de tout intéressé ou du ministère public.

Sont également sanctionnés pénalement d'une amende de 1 500 € l'absence de déclaration modificative, le défaut de mention des modifications ou changements, la non-présentation de ce registre spécial aux autorités administratives ou judiciaires. Encourent cette peine tous ceux qui à un titre quelconque sont chargés de l'administration de l'association (CA Paris 9-10-1957 : Gaz Pal.1957 p 379).

L'absence de déclaration pourrait entraîner la suppression d'une subvention selon la circulaire min.économie 12-8-1987 relative à la lutte contre les pratiques paracommerciales.

**Pour ces motifs, il convient de s'assurer du respect des dispositions suscitées.**

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

L'instance statutaire se prononce sur l'affectation de l'excédent.

L'Assemblée Générale de l'exercice 2011 doit prévoir l'affectation des excédents en report à nouveau.

La décision d'affectation devant être en pratique effectuée par un vote, il est préférable de préparer une résolution à soumettre à l'approbation de l'instance chargée de les approuver.

L'excédent dégagé au titre des exercices N-1 et N doit être affecté en report à nouveau.

## **FONDS DEDIES**

Une subvention de fonctionnement inscrite au cours de l'exercice au compte de résultat en produits et non utilisés en totalité au cours de cet exercice, entraîne la traduction comptable de l'engagement pris envers le financeur. Cette charge est inscrite au compte 689400 « engagements à réaliser sur subventions attribués » avec en contrepartie au passif du bilan le compte 194 « fonds dédiés sur subvention de fonctionnement ».

Les fonds dédiés seront repris en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte 789 « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ». Les fonds dédiés repris sur l'exercice 2011 sont nuls eu égard à l'absence d'études menées sur l'exercice.

### La démarche d'audit a consisté à :

- Valider d'une façon exhaustive les subventions de fonctionnement comptabilisées par rapprochement aux conventions de financement et aux flux de trésorerie issus des relevés bancaires.
- Suivre les opérations réalisées sur l'exercice par rapport au budget prévisionnel
- Valider l'exactitude des fonds dédiés 2011, correspondant aux ressources non utilisées. Le cadrage a consisté à partir des charges issues de la comptabilité générale à identifier les éventuelles missions effectivement réalisées sur l'exercice. **Les conventions de financement et en particulier la convention de l'ASN ne stipule aucune condition résolutoire engendrant une éventuelle obligation de reversement dans l'hypothèse où les fonds octroyés ne seraient pas totalement consommés. Seul un contrôle des dépenses est prévu dans l'article 5 de la convention. Pour ses motifs, aucune provision pour risque de reversement n'est constatée à la clôture de l'exercice.**

L'exercice 2011 s'est concrétisé par l'absence de mission justifiant le report des ressources allouées sur l'exercice post-clôture.

Par convention, les subventions accordées par l'ASN et le Conseil général sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement liées à la structure, la subvention accordée à l'origine par la CCS ayant pour objet de financer les dépenses futures d'analyse des sols selon les prévisions budgétaires.

### Sur le traitement des subventions :

Le principe retenu est le suivant :

- comptabilisation en fonds associatifs des subventions correspondant aux investissements
- comptabilisation en subventions d'exploitation des subventions destinées à la couverture des charges de structure.

Les subventions octroyées sur l'exercice 2011 sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement.

### JUSTIFICATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT

L'analyse des pièces comptables et en particulier des frais de transport SNCF a mis en exergue l'existence de dépenses réglées sans justificatifs disponibles au jour de notre intervention. Il appert que les billets SNCF concernés représentent un coût global de **258.80 €**.

Le contrôle interne doit garantir d'une façon systématique la conservation des pièces justifiant les dépenses engagées dans le cadre de la réalisation de l'objet de l'association.

Il serait souhaitable pour les frais de restauration de mentionner également le motif des dépenses sur les factures.

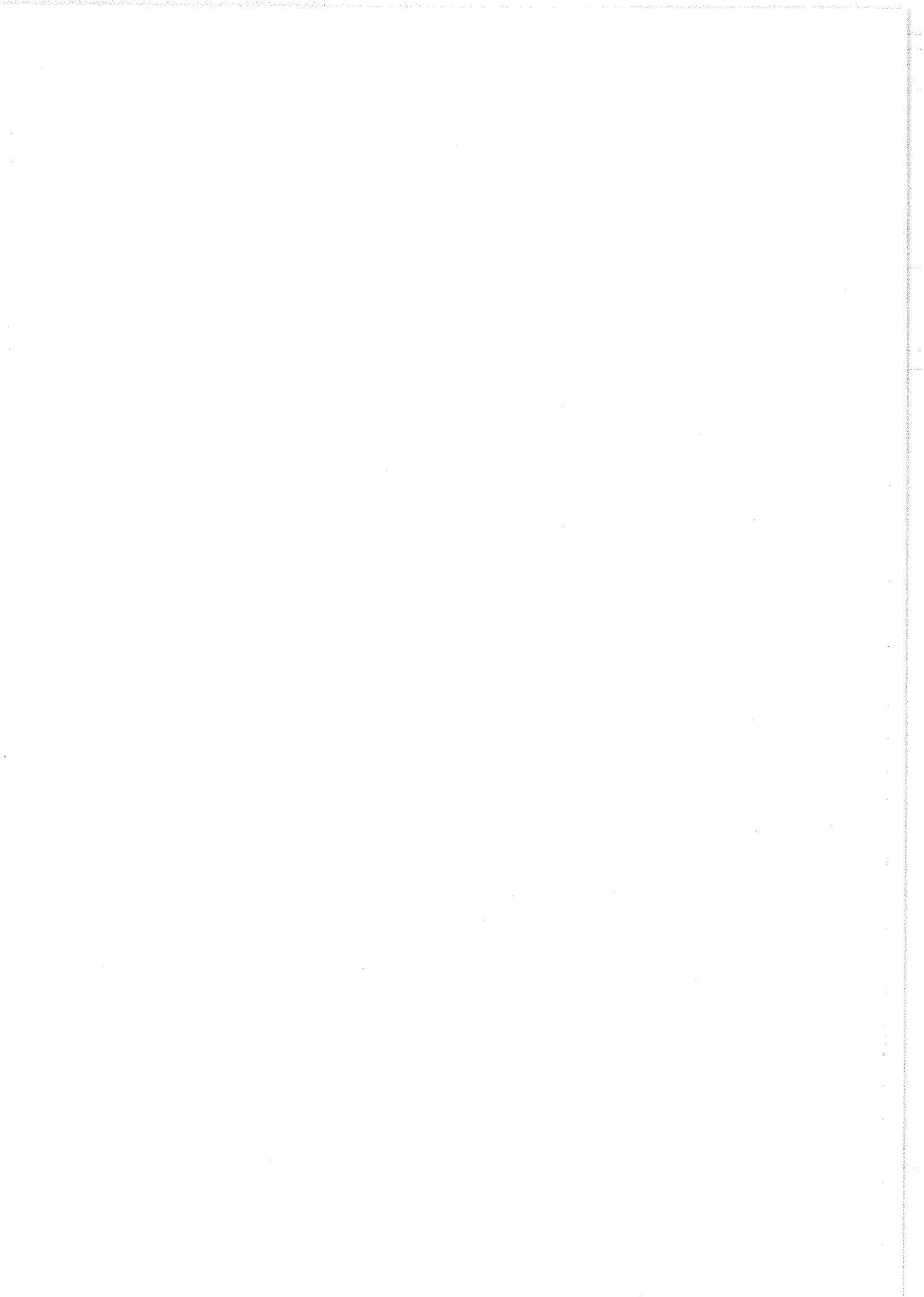
Nous voudrions vous remercier pour l'accueil qui nous a été réservé par les responsables et le personnel de l'association, ainsi que sur la parfaite coopération avec laquelle ils nous ont aidés à accomplir notre mission.

Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir de plus amples renseignements sur les points contenus dans ce rapport et,

Vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

  
**Thierry FRANCOIS**  
Commissaire aux comptes

**Rapport du commissaire aux comptes**  
**Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur**  
**les conventions réglementées**



*Thierry FRANÇOIS*

EXPERT COMPTABLE

Inscrit au Tableau de l'Ordre Région de Châlons-en-Champagne

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Reims

DESS de Droit Fiscal - Maîtrise de Droit Privé

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DU  
CENTRE DE STOCKAGE DE L'AUBE**

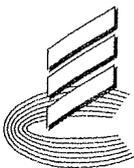
Siège social : Domaine Saint Victor

10 200 SOULAINES DHUYS

R.C.S. TROYES 528 338 379

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES**

*Exercice clos le 31 décembre 2011*



4, rue Aristide Briand - 10000 TROYES - ☎ 03 25 72 51 05 - Fax 03 25 72 51 03

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE, ACCEPTE LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE LIBELLÉ À MON NOM.

Mise en conformité loi 92.1442 du 31-12-92 Escompte : 0% Agios : taux et intérêt légal + 50%

SIRET 399 118 397 00047 - N° SIRET : 6920 Z - E-mail : thierry@profilconseils.fr

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article L 612-5 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Convention se poursuivant sur l'exercice 2011**

#### **Personne concernée :**

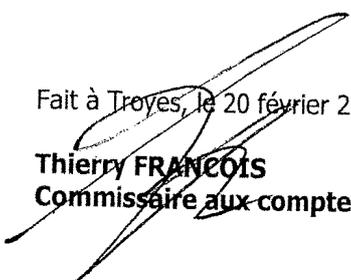
- Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Président de la Communauté de Communes de Soulaines,

**Nature et objet :** mise à disposition de moyens humains et matériels par la Communauté de Communes.

**Modalités :** Votre association a bénéficié de prestations de secrétariat, de soutien logistique à l'organisation et à la tenue des assemblées générales, ainsi qu'à l'organisation d'opérations de communication ou de mise en place de campagne dans l'environnement.

La charge constatée au titre de l'exécution de ces opérations s'est élevée à 6 500 € au titre de l'exercice 2011.

Fait à Troyes, le 20 février 2012

  
**Thierry FRANCOIS**  
**Commissaire aux comptes**

**Rapport du commissaire aux comptes**  
**Rapport sur les comptes annuels du Commissaire**  
**aux comptes**



**Thierry FRANÇOIS**

EXPERT COMPTABLE

Inscrit au Tableau de l'Ordre Région de Châlons-en-Champagne

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Reims

DESS de Droit Fiscal - Maîtrise de Droit Privé

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DU CENTRE DE STOCKAGE DE L'AUBE

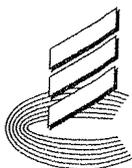
Siège social : Domaine Saint Victor

10 200 SOULAINES DHUYS

R.C.S. TROYES 528 338 379

Rapport sur les Comptes annuels du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2011



4, rue Aristide Briand - 10000 TROYES - ☎ 03 25 72 51 05 - Fax 03 25 72 51 03

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE, ACCEPTE LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE LIBELLÉ À MON NOM.

Mise en conformité loi 92.1442 du 31-12-92 Escompte : 0% Agios : taux et intérêt légal + 50%

SIRET 399 118 397 00047 - Cc 6920 Z - E-mail : thierry@profilconseils.fr

**Mesdames, messieurs,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 21 septembre 2010, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2011** sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DU CENTRE DE STOCKAGE DE L'AUBE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I.- Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.**

### **II.- Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

### **CRITERES D'EVALUATION DES FONDS DEDIES**

Les fonds dédiés sont évalués en prenant en considération l'éventuel différentiel constaté entre les dépenses budgétées dans le cadre des conventions de financement et les charges réelles et après l'éventuelle défalcation de la provision pour risque de reversement.

Par convention, les subventions accordées par l'ASN et le Conseil Général sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement liées à la structure, la subvention accordée à l'origine par la CCS ayant pour objet de financer les dépenses futures d'analyse des sols et d'études conformes à l'objet de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Troyes, le 20 février 2012

Thierry FRANCOIS  
**Commissaire aux comptes**





## Détail de l' Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2011	12	15/01/2010	12	Variations	%
	31/12/2011	mois	31/12/2010	mois		
<b>TOTAL II - Actif Immobilisé NET</b>	15,00	0,02	15,00	0,02		
Autres titres immobilisés	15,00	0,02	15,00	0,02		
271000 TITRES IMMOBILISES	15,00	0,02	15,00	0,02		
<b>TOTAL III - Actif Circulant NET</b>	76 008,06	99,98	68 978,62	99,98	7 029,44	10,19
Autres créances	10 000,00	13,15			10 000,00	
441000 ETAT SUBVENTIONS A RECEV.	10 000,00	13,15			10 000,00	
Disponibilités	66 008,06	86,83	68 978,62	99,98	(2 970,56)	-4,31
512000 CREDIT MUTUEL	3,77		4 208,92	6,10	(4 205,15)	-99,91
512001 LIVRET BLEU ASSOCIATION	66 004,29	86,82	64 769,70	93,88	1 234,59	1,91
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>	76 023,06	100,00	68 993,62	100,00	7 029,44	10,19

**Thierry FRANÇOIS**  
**EXPERT COMPTABLE**  
**DESS de DROIT FISCAL**  
 4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES  
 Tél. 03 25 72 51 02 - Fax 03 25 72 51 03  
 SIREN 399 118 397 - APE 6920 Z

**Bilan Passif**

Etat exprimé en euros

		31/12/2011	31/12/2010
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	184	
	Résultat de l'exercice	8 590	184
	<b>Total des fonds propres</b>	8 774	184
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>		184	
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>			
<b>Fonds dédiés</b>			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	58 953	58 953	
<b>Total des fonds dédiés</b>	58 953	58 953	
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2		
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales	8 294	9 856	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>	8 296	9 856	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	76 023	68 994	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			
(1) Dont à moins d'un an	8 589,67	184,39	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	8 296	9 856	
	2		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

**Thierry FRANÇOIS**

EXPERT COMPTABLE

DESS de DROIT FISCAL

Aristide Briand - 10000 BROYES  
Tél. 03 25 72 51 02 - Fax 03 25 72 51 03

SIREN 399 118 397 - APE 6920 Z

187

## Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2011	12	15/01/2010	12	Variations	%
	31/12/2011	mois	31/12/2010	mois		
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>8 774,06</b>	<b>11,54</b>	<b>184,39</b>	<b>0,27</b>	<b>8 589,67</b>	<b>N/S</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>8 774,06</b>	<b>11,54</b>	<b>184,39</b>	<b>0,27</b>	<b>8 589,67</b>	<b>N/S</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>184,39</b>	<b>0,24</b>			<b>184,39</b>	
110000 REPORT A NOUVEAU (Sld CD)	184,39	0,24			184,39	
<b>Résultat</b>	<b>8 589,67</b>	<b>11,30</b>	<b>184,39</b>	<b>0,27</b>	<b>8 405,28</b>	<b>N/S</b>
<b>Total des autres fonds associatifs</b>						
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>						
<b>Total des Fonds dédiés</b>	<b>58 953,00</b>	<b>77,55</b>	<b>58 953,00</b>	<b>85,45</b>		
<b>Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement</b>	<b>58 953,00</b>	<b>77,55</b>	<b>58 953,00</b>	<b>85,45</b>		
194004 FONDS DEDIES S/SUBVENTIONS FCT	58 953,00	77,55	58 953,00	85,45		
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	<b>8 296,00</b>	<b>10,91</b>	<b>9 856,23</b>	<b>14,29</b>	<b>(1 560,23)</b>	<b>-15,83</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>2,00</b>				<b>2,00</b>	
519800 INT.COURUS S/CONCOU.BQUE	2,00				2,00	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>8 294,00</b>	<b>10,91</b>	<b>9 856,23</b>	<b>14,29</b>	<b>(1 562,23)</b>	<b>-15,85</b>
040C Collectif fournisseurs créditeurs	6 500,00	8,55	8 062,23	11,69	(1 562,23)	-19,38
408100 FRS : FACT. NON PARVENUES	1 794,00	2,36	1 794,00	2,60		
<b>Total du passif</b>	<b>76 023,06</b>	<b>100,00</b>	<b>68 993,62</b>	<b>100,00</b>	<b>7 029,44</b>	<b>10,19</b>

**Thierry FRANÇOIS**  
**EXPERT COMPTABLE**  
**DESS de DROIT FISCAL**  
 4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES  
 Tél. 03 25 72 51 02 - Fax 03 25 72 51 03  
 SIREN 399 118 397 - APE 6920 Z

## Etats financiers au 31/12/2011

# Compte de résultat

**Thierry FRANÇOIS**  
**EXPERT COMPTABLE**  
**DESS de DROIT FISCAL**  
4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES  
Tél. 03 25 72 51 02 - Fax 03 25 72 51 03  
SIREN 399 118 397 - APE 6920 Z

## Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2011	31/12/2010
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	20 000	75 953
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>20 000</b>	<b>75 953</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	6 165	11 085
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	6 500	6 500
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>12 665</b>	<b>17 585</b>	
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>7 335</b>	<b>58 368</b>
<b>Produits financiers</b>	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 255	770
<b>Charges financières</b>	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>			<b>770</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1+2)</b>			<b>59 137</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
<b>Impôts sur les sociétés</b>	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		58 953
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>21 255</b>	<b>76 723</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>12 665</b>	<b>76 538</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>8 590</b>	<b>184</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

Thierry FRANÇOIS

EXPERT COMPTABLE

DESS de DROIT FISCAL

4 rue Aristide Briand 10000 TROYES

Tél. 03 25 72 51 02 - Fax 03 25 72 51 03

SIREN 399 118 397 - APE 6920 Z

# Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2011 12		15/01/2010 12		Variations %	
	31/12/2011	mois	31/12/2010	mois		
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>20 000,00</b>	<b>100,00</b>	<b>75 953,00</b>	<b>100,00</b>	<b>(55 953,00)</b>	<b>-73,67</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>20 000,00</b>	<b>100,00</b>	<b>75 953,00</b>	<b>100,00</b>	<b>(55 953,00)</b>	<b>-73,67</b>
740300 SUBVENTION ASN	10 000,00	50,00	7 000,00	9,22	3 000,00	42,86
740400 SUBVENTION CCS			58 953,00	77,62	(58 953,00)	-100,00
740500 SUBVENTION CONSEIL GENERAL	10 000,00	50,00	10 000,00	13,17		
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>12 664,92</b>	<b>63,32</b>	<b>17 585,31</b>	<b>23,15</b>	<b>(4 920,39)</b>	<b>-27,98</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>6 164,92</b>	<b>30,82</b>	<b>11 085,31</b>	<b>14,59</b>	<b>(4 920,39)</b>	<b>-44,39</b>
606400 FOURN. ADMINISTRATIVES	291,29	1,46	280,62	0,37	10,67	3,80
613500 LOCATIONS MOBILIERES	35,28	0,18	175,56	0,23	(140,28)	-79,90
613520 LOCATIONS MAT. TRANSPORT	880,00	4,40			880,00	
622600 HONORAIRES			1 794,00	2,36		
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	1 794,00	8,97	44,00	0,06	(44,00)	-100,00
623000 PUBLICITE			5 974,02	7,87	(5 974,02)	-100,00
623600 CATALOGUES ET IMPRIMES	615,07	3,08	1 225,91	1,61	(610,84)	-49,83
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	313,00	1,57	163,92	0,22	149,08	90,95
625700 RECEPTIONS	1 822,93	9,11	1 039,28	1,37	783,65	75,40
626000 FRAIS POSTAUX	405,50	2,03	388,00	0,51	17,50	4,51
627000 SERVICES BANCAIRES	7,85	0,04			7,85	
<b>Autres charges</b>	<b>6 500,00</b>	<b>32,50</b>	<b>6 500,00</b>	<b>8,56</b>		
651100 MISE A DISPOSITION MOYENS CCS	6 500,00	32,50	6 500,00	8,56		
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>7 335,08</b>	<b>36,68</b>	<b>58 367,69</b>	<b>76,85</b>	<b>(51 032,61)</b>	<b>-87,43</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 254,59</b>	<b>6,27</b>	<b>769,70</b>	<b>1,01</b>	<b>484,89</b>	<b>63,00</b>
Intérêts et produits financiers	1 254,59	6,27			484,89	63,00
768000 AUTRES PDTS FINANCIERS	1 254,59	6,27			484,89	63,00
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>8 589,67</b>	<b>42,95</b>	<b>59 137,39</b>	<b>77,86</b>	<b>(50 547,72)</b>	<b>-85,48</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>						
<b>Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>			<b>58 953,00</b>	<b>77,62</b>	<b>(58 953,00)</b>	<b>-100,00</b>
689404 ENGAGEMENTS A REALISER CCS			58 953,00	77,62	(58 953,00)	-100,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>21 254,59</b>	<b>106,27</b>	<b>76 722,70</b>	<b>101,01</b>	<b>(55 468,11)</b>	<b>-72,30</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>12 664,92</b>	<b>63,32</b>	<b>76 538,31</b>	<b>100,77</b>	<b>(63 873,39)</b>	<b>-83,45</b>
<b>Résultat</b>	<b>8 589,67</b>	<b>42,95</b>	<b>184,39</b>	<b>0,24</b>	<b>8 405,28</b>	<b>N/S</b>
<b>Contribution en nature - Produits</b>						
<b>Contribution en nature - Charges</b>						

**Thierry FRANCOIS**  
EXPERT COMPTABLE

DESS de DROIT FISCAL  
484,89 63,00  
rue Aristide Briand - 10000 TROYES  
TÉL. 03 25 72 51 00 Fax 03 25 72 51 03  
SIREN 399 118 397 - APE 6920 Z

## Etats financiers au 31/12/2011

# ANNEXE

**Thierry FRANÇOIS**  
EXPERT COMPTABLE  
DESS de DROIT FISCAL  
4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES  
Tél. 03 25 72 51 02 - Fax 03 25 72 51 03  
SIREN 399 118 397 - APE 6920 Z

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2011
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
<b>FINANCIERES</b>						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés	15					15
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	15					15
<b>TOTAL</b>	15					15

**Thierry FRANÇOIS**  
**EXPERT COMPTABLE**  
**DESS de DROIT FISCAL**  
 4 rue Aristide Bland - 10000 TROYES  
 Tél. 03 25 72 51 02 - Fax 03 25 72 51 03  
 SIREN 399 118 397 - AFE 6920 Z

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2011	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	10 000	10 000	
	Groupe et associés			
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances				
<b>TOTAL DES CREANCES</b>				
Prêts accordés en cours d'exercice		<b>Thierry FRANCOIS</b> <b>EXPERT COMPTABLE</b> <b>DESS de DROIT FISCAL</b> 4 rue Aristide Briand 10000 TROYES Tél. 03 25 72 51 02 - Fax 03 25 72 51 03 SIREN 399 118 397 - APE 6920 Z		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2011	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2	2		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 294	8 294		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		8 296	8 296		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		184		184
Résultat de l'exercice	184	8 590	184	8 590
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecrats de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
<b>TOTAL</b>	<b>184</b>	<b>8 774</b>	<b>184</b>	<b>8 774</b>

**Thierry FRANÇOIS**  
**EXPERT COMPTABLE**  
**DESS de DROIT FISCAL**  
 4 rue Aristide Béraud - 10000 TROYES  
 Tél. 03 25 72 51 02 - Fax 03 25 72 51 03  
 SIREN 399 118 397 - APE 6920 Z

## Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés SUBVENTION CCS	58 953			58 953
TOTAL	58 953			58 953

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

**Thierry FRANCOIS**  
**EXPERT COMPTABLE**  
**DESS de DROIT FISCAL**  
 4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES  
 Tél. 03 25 72 51 02 - Fax 03 25 72 51 03  
 SIREN 399 118 397 - APE 6920 Z

## Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

### Critères d'évaluation des fonds dédiés

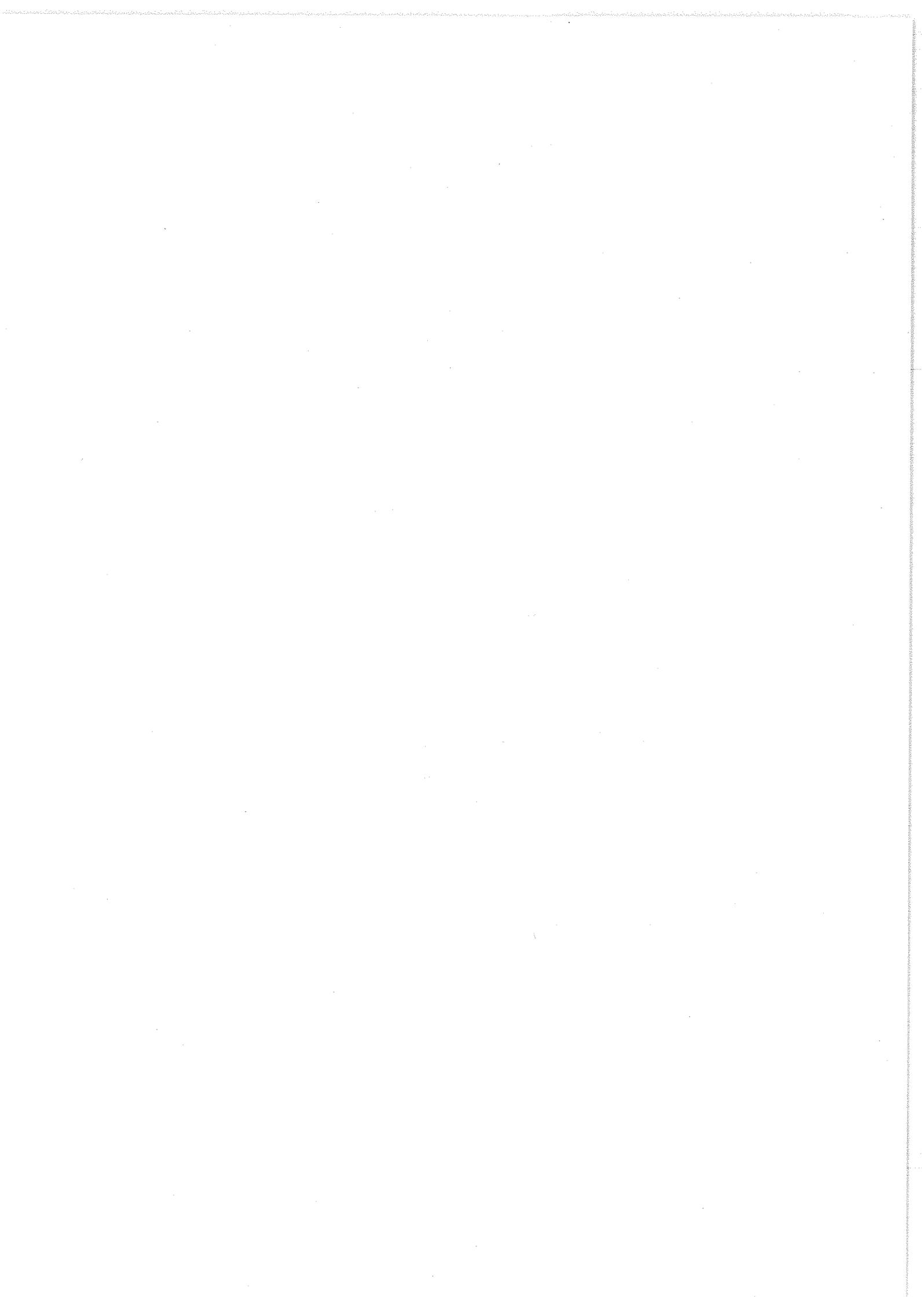
Par convention, les subventions accordées par l'ASN et le Conseil Général sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement liées à la structure, la subvention accordée à l'origine par la CCS ayant pour objet de financer les dépenses futures d'analyse des sols et d'études conformes à l'objet de l'association.

### Subvention ASN

Aucune provision pour risque de reversement n'a été constatée compte tenu de l'absence de clause résolutoire dans la convention.

**Thierry FRANÇOIS**  
EXPERT COMPTABLE  
DESS de DROIT FISCAL  
4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES  
Tél. 03 25 72 51 02 - Fax 03 25 72 51 03  
SIREN 399 118 397 - APE 6920 Z

# Rapport moral



## CLI – RAPPORT MORAL 2011

Pour l'exercice 2011, la CLI de Soulaines a tenu deux assemblées générales dont une qui a eu lieu exceptionnellement le 31 janvier 2012. On notera que la CLI de Soulaines a été consultée pour avis sur la taxe de stockage introduite par la loi de Finances de 2010, mais qu'elle a également travaillé à l'élaboration d'une nouvelle campagne de prélèvements et d'analyses dans la continuité de celle qui avait été menée en 2007/2008. Ces assemblées générales ont été également l'occasion pour l'ANDRA de présenter son bilan d'activité et la surveillance qu'elle exerce sur l'environnement. L'Autorité de Sûreté Nucléaire a apporté un éclairage sur l'accident de Fukushima et sur l'état de la sûreté nucléaire et la radioprotection en France en 2010.

L'introduction de la notion de pouvoir est le fruit d'une réflexion collective qui devrait se traduire par une proposition du conseil d'administration et un vote en assemblée générale. La volonté étant de conserver un quorum à hauteur de 50% des membres à voix délibérative présents ou représentés. Toutefois, chaque membre à voix délibérative de la CLI de Soulaines ne pourra se voir attribuer qu'un seul pouvoir.

La question du financement des CLI, de la même manière qu'en 2010, reste posée en 2011 puisque la fraction de la taxe sur les installations nucléaires de bases prévue par la loi TSN de 2006 n'a toujours pas trouvé de traduction dans les lois de finances 2011 et 2012. Pourtant, il s'agit d'une question fondamentale car il existe un lien direct entre le financement des CLI et leur capacité à honorer les missions qui sont les leurs. Alors, même si à la lecture du rapport financier, notre CLI présente des comptes sains pour assurer son fonctionnement courant, l'accompagnement financier pour des projets plus ambitieux demeure une nécessité.

D'une manière générale l'exercice 2011 a été satisfaisant. Toutefois, il conviendra en 2012 de mettre l'accent sur la communication. La publication d'un bulletin et la finalisation du site internet devra retenir toute l'attention de la Commission Communication nouvellement reconstituée.

